

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 09/12/22
Date d'affichage 09/12/22
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 13 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 16 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gérard LABONNE, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents :

M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure	M. NOCART Eddy
M. CORRE Patrice	Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier
Mme METENIER Patricia	Mme BRUYERE Mireille	M. RENÉ David
M. MARCAUD Hugues	Mme FERNANDEZ Maryline	Mme LAFARGE Audrey
M. LEBON Thierry		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. KUCHNA Joseph a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à M. DESFEMMES Didier

Absents :

M. DIFALLAH Azdine	Mme COULON Sylvie	M. CONIL Gaël
M. DE SOUZA Bertrand	M. BAUDON Julien	M. DEBOST Anthony

Gérard LABONNE, 1^{er} Adjoint, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 13 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. GUERRY Laure est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

14- Récupération des taxes foncières des garages des Cités Nouvelles

Rapporteur / Hugues MARCAUD

Considérant que depuis plusieurs années, la commune de Saint-Yorre assume le paiement des taxes foncières des 14 garages situés aux Cités Nouvelles, parcelle AY135, dans l'attente de la dissolution de la copropriété horizontale demandée à la fois par la Mairie et par les propriétaires concernés, et dont le dossier a été confié à Maître LAFFAY, Notaire à Saint-Yorre, il y a maintenant plus de 10 ans,

Considérant les relances répétées et les engagements de Maître LAFFAY, dont le travail de dissolution de cette copropriété n'aboutit pas, empêchant ainsi une régularisation auprès des services fiscaux quant au paiement individualisé de ces taxes foncières, dont la totalité de la somme est exigée tous les ans (1 012,00 € en 2021) à la seule Commune de Saint-Yorre qui se voit contrainte de refacturer aux propriétaires desdits garages la quote-part de taxe foncière leur incombant,

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2022

Application agréée F.legal.com

Considérant la demande du Service de Gestion Comptable de Vichy, exigeant une délibération du Conseil municipal de Saint-Yorre pour justifier cette refacturation,

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser l'émission de titres de recettes en vue de la récupération de ces taxes foncières auprès des propriétaires occupants, selon la répartition suivante :

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	Montant de la taxe en €
Monsieur	RABAN	Louis	13, rue des Peupliers	03270	SAINT-YORRE	105,20
Madame	BERNARD	Yvette	Succession Chez Me LAFFAY 59 avenue de Vichy	03270	SAINT-YORRE	105,20
Monsieur	GENTY	Bernard	26 rue de la Croix des Vernes	03270	SAINT-YORRE	59,12
Madame	BLANCO	Estelle	5, rue des Cerisiers	03270	SAINT-YORRE	59,12
Monsieur	RAYMON	Jean-Michel	4 lieu-dit Les Vialattes	03270	BUSSET	59,12
Madame	POLLONI	Yvonne	Succession Chez Me LAFFAY 59 avenue de Vichy	03270	SAINT-YORRE	164,32
Monsieur	GRIMARD	Patrice	3, rue des Lilas	03270	SAINT-YORRE	59,12
Monsieur et Madame	WANTIER	Christophe	9 allée du Château	03270	MARIOL	59,12
Madame	LENTE	Brigitte	Route de la Vialle	63310	SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	59,12
Monsieur	MECHAIN	Eric	1, rue des Lilas	03270	SAINT-YORRE	59,12
Madame	MAILLET	Suzanne	12, rue des Platanes	03270	SAINT-YORRE	59,12
Monsieur	WIBER	Frédéric	4, rue des Marronniers	03270	SAINT-YORRE	105,20
Madame	GONZALES	Esther	23 allée des Bécasses lot. Des Alouettes	40130	CAPBRETON	59,12
						1012,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'émission de titres de recettes en vue de la récupération des taxes foncières 2021 auprès des propriétaires occupants précités.

Vote POUR à l'unanimité

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Gérard LABONNE



Fait à Saint-Yorre, le 20 décembre 2022,

La Secrétaire de séance,

Laure GUERRY

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com